

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-28 du 12 Février 1992

Fixant le 20 Février 1992 comme date
exceptionnelle de nomination et de
promotion dans divers Ordres de la
République du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N°87-017 du 21 Septembre 1987, notamment en son article 34, alinéa 1er ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Relevé N°4/SGG/REL du 30 Janvier 1992 des Décisions Administratives du Conseil des Ministres ;

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat ;

LE Conseil de l'Ordre entendu en sa séance du Vendredi 07 Février 1992.

DECRETE :

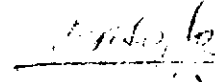
Article 1er.- En application de l'article 34, alinéa 1er de la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987, le 20 Février 1992 est déclaré date exceptionnelle de nomination et de promotion dans divers Ordres de la République du Bénin.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Février 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
~~Général à la~~ Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 4 AN 4 MINISTRES 20 GCONB 15 CS 4 SGG 4 SPD 2
ONEPI 2 DCCT 1 CSM 1 BN-DAN 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 2
UNB-FASJEP-INSAE 3 PREFETS 6 JORB 2 ~~MESGP~~ 4.-